

Guerres justes et croisades

Réflexions autour de l'intervention armée en Libye



Jean-Sylvestre MONGRENIER

Chercheur associé à l'Institut Thomas More, Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Auteur de *La France, l'Europe, l'OTAN : une approche géopolitique de l'atlantisme français* (ed. Unicomm, 2006), de *La Russie, de Poutine à Medvedev* (en collaboration, Institut Thomas More/DAS, ed. Unicomm, 2008) et de *La Russie menace-t-elle l'Occident ?* (Choiseul, 2009).

Dès que la coalition occidentale est passée à l'action sur le théâtre libyen afin de faire respecter le « devoir de protection des populations civiles », un principe agréé dans le cadre des Nations unies, le colonel Kadhafi a dénoncé une nouvelle croisade. Tout à sa rhétorique anti-occidentale, Vladimir Poutine s'est de suite empressé de qualifier la résolution 1973 du Conseil de sécurité de « déficiente et nuisible », semblable « aux appels pour les croisades au Moyen Âge ». Dans les pays occidentaux ainsi visés, il ne manquera pas de bons esprits pour relayer cette thématique facile et usée, sans grand rapport avec les réalités historiques.

As soon as the Western coalition started to act on the Libyan theater in order to enforce the "duty to protect civilian populations", a principle which was agreed on within the framework of the United Nations, Kaddafi denounced a new crusade. In his usual rhetoric against the West, Vladimir Putin immediately described resolution 1973 of the Security Council as "deficient and harmful" and similar to "a call for the Middle Age crusades". In the Western countries so targeted, there will be some people to repeat this easy and hackneyed thematic although it is without any real link to historical facts.

« La guerre sainte n'est pas une institution religieuse chez les chrétiens. Ils n'ont pas l'obligation de dominer les autres nations comme dans l'islam. Tout ce qu'on leur demande, c'est d'établir leur religion chez eux. »

Ibn Khaldun

Dans *La Chrétienté et l'idée de Croisade*, Paul Alphandéry et Alphonse Dupront ont montré que le mythe de la Croisade – mythe sorélien, au sens d'idée-force et mobilisatrice –, traversait l'histoire de l'Occident (1). De fait, le thème occupe une place centrale dans les représentations géopolitiques du monde occidental d'une part, du monde musulman d'autre part. Pour aviver l'esprit de vengeance, Al-Qaida et la nébuleuse islamiste n'ont eu de cesse de dénoncer les « Juifs et les Croisés », désignant ainsi l'État hébreu et les puissances occidentales engagées sur les divers fronts du jihadisme et du terrorisme (2). Dans les sociétés occidentales, le terme de « croisade » n'est employé que sur le mode du déni et de la mauvaise conscience. Il s'agit de l'un de ces mots-parias qui font tomber dans le champ de l'infâme le locuteur non informé des mœurs en vigueur dans la sphère intello-médiatique. Il en va d'ailleurs de même avec le géonyme « Occident », notion polémologique et mythe de puissance autrement plus porteurs de sens que celui d'« Europe » (3).



« Pèlerinages armés »

Il est vrai qu'au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre 2001, George W. Bush avait évoqué comme une « juste cause » la lutte qui s'amorçait contre Al Qaida et la nébuleuse islamoterroriste, entreprise qualifiée de « croisade contre une nouvelle espèce de mal ». « Cette croisade, cette guerre contre le terrorisme, poursuivait-il, va durer un certain temps », (conférence de

presse, 16 septembre 2001). Nombre d'observateurs européens s'en offusquèrent et de dénoncer le « néo-conservatisme », allègrement confondu avec le « théo-conservatisme » ou d'autres courants de la vie politique américaine (4). Cependant, il faut rappeler que lors de la Grande Guerre, les affiches de propagande présentaient les soldats américains intervenant aux côtés des Français et des Britanniques comme « les croisés de Pershing ». De même le général Dwight Eisenhower avait-il intitulé ses mémoires de soldat : « Croisade en Europe », et ce sans émouvoir les bonnes âmes. Cela dit, ces guerres séculières et modernes que sont les deux conflits mondiaux ne peuvent être considérées comme des croisades.

Retour aux faits historiques. Depuis la prédication du pape Urbain II à Clermont, le 27 novembre 1095, jusqu'à la mort de Saint Louis devant Tunis, le 25 août 1270, les croisades ont désigné les entreprises de reconquête de terres autrefois romaines et chrétiennes après plusieurs siècles de victoires du *Jihad* musulman (5). Pourtant, il ne s'agit pas d'une sorte de « guerre sainte » chrétienne fonctionnant en miroir avec le *Jihad* et il est à noter que le terme de « croisade » apparaît tardivement, bien après que la première entreprise de ce type n'aboutisse à la prise de Jérusalem. L'homme du Moyen Âge parle plutôt de « voyage à Jérusalem », de « saint passage » ou encore de « pèlerinage armé » (6). Cette forme supérieure de « guerre juste » procure indulgences et privilèges spirituels aux guerriers venus d'Occident pour combattre en Terre Sainte mais la mort sur le champ de bataille ne confère pas d'emblée « lit en paradis ». Les « *peregrini* » (les « pèlerins ») doivent faire preuve d'esprit de pénitence et de modération (7). Soulignons enfin que si les croisades ont permis l'expansion territoriale, leur esprit est défensif et réactif.

Après bien des péripéties et des batailles, Jérusalem est reconquise, le 15 juillet 1099, par Godefroy de Bouillon et les chevaliers chrétiens. Inspirés par les images de l'Apocalypse, les chroniqueurs chrétiens exagèrent alors la réalité des massacres qui suivent la prise de la Ville Sainte. Le royaume de Jérusalem est fondé ainsi que des principautés franques à Antioche, Edesse et Tripoli, principauté protégées par un réseau de fortifications. En 1187, le chef musulman Saladin reprend la Ville Sainte mais l'un de ses successeurs la cède à l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, dans le cadre d'un accord d'ensemble entre Croisés et Musulmans. Elle sera prise à nouveau en 1244. Au final, les croisades aboutissent à la défaite des guerriers francs qui, après la chute de Saint-Jean d'Acre, le 18 mai 1291, doivent évacuer le Levant. Cette réponse tardive au *Jihad* n'a pu dans la durée inverser le cours de l'Histoire mais la fresque et l'esprit des croisades inspireront encore les Européens, confrontés à la poussée ottomane (bataille de Lépante en 1571 ; sièges de Vienne en 1529 et 1683), ou lors des Grandes Découvertes. Quant à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ils continueront à combattre encore depuis Chypre et Rhodes, Malte enfin, avant que Napoléon Bonaparte ne les en chasse bien plus tard (8).

Le désenclavement de l'Ancien Occident

La portée des croisades doit donc être appréhendée dans la longue durée et sur plusieurs plans. L'entreprise est amorcée dès le VIII^e siècle avec les prémices de la *Reconquista* espagnole. Elle se poursuit aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles à travers les luttes entre Chrétiens et Ottomans, en Méditerranée comme en Europe centrale et orientale. Sur un plan économique, le recours à la longue durée et les travaux d'Angus Maddison ont établi que l'Ancien Occident avait entamé son essor dès avant l'An Mil. Les expéditions en Terre Sainte et leurs retombées ne sont donc pas la cause historique du développement de la Chrétienté médiévale mais elles s'inscrivent dans la forte croissance démographique et économique qui anime l'Occident, amorce et point de départ d'un large mouvement de désenclavement (on se souvient du texte du moine Raoul Glaber sur « le blanc manteau d'églises » qui recouvre l'Occident, avec en toile de fond la poussée des défrichements).

Sur un plan militaire, les croisades ont aussi une grande importance. Cette projection de forces et de puissance sur des théâtres extérieurs amène les Européens à redécouvrir la manœuvre, les déplacements en sûreté et l'art de la guerre des anciens Grecs et Romains. Les techniques de fortification s'enrichissent, les contraintes logistiques stimulent l'effort naval et les ordres de chevalerie formés en Terre Sainte constituent de puissants corps d'intervention permanents.

Hourdement cuirassée et armée de lances, la chevalerie joue toujours un rôle décisif mais elle est renforcée par une cavalerie légère de mercenaires (« francs » ou indigènes) et de « piétons » (archers et arbalétriers). Dans ce *continuum* historique, les croisades marquent la transformation d'un continent assiégé et territorialisé, sur la défensive, en puissance conquérante, initiatrice d'une nouvelle « économie-monde » (essor des routes de mer vers le Levant, développement des techniques bancaires et de l'usage de la compensation, etc.). Elles ouvrent sur les Grandes Découvertes, une hégémonie globale et la formation d'un monde objectivement euro-péo-centré. Si les croisades sont aujourd'hui démonisées, il faut pourtant souligner le fait que ces guerres, âpres et rudes certes, n'ont en rien atteint les niveaux d'extrême violence qui ont été ceux des conflits séculiers de la modernité triomphante (9). Les armées féodales qui constituent l'épine dorsale de ces expéditions se comptent en milliers de combattants de diverses nationalités.

A l'évidence, les interventions militaires des Occidentaux dans l'après-Guerre froide ne sont pas des croisades *stricto sensu* mais elles ont à voir cependant avec la notion de « guerre juste » dont les racines historiques et théologiques sont longues et vivantes. Dépositaire de l'*Ordo romanus* exalté par Virgile comme *Ordo aeternus*, la Chrétienté a exercé de fait une profonde empreinte sur l'espace géoculturel européen et occidental. Dans l'ordre de la philosophie politique et morale, le christianisme a ainsi perpétué le « droit des gens » de l'Antiquité (le *jus gentium*), enrichi au fil des siècles par la scolastique (Saint Thomas d'Aquin) et l'École de Salamanque (Francesco de Vitoria, Francisco Suarez) avant d'être progressivement sécularisé. Dans l'ordre de la chose militaire, la tradition helléno-chrétienne a légué aux Occidentaux d'aujourd'hui une théorie de la « guerre juste », théorie selon laquelle certaines guerres sont justifiées et d'autres non.

La revalorisation augustinienne de la guerre

Saint Augustin (354-430) est à l'origine du concept de « guerre juste », pour l'essentiel exposé dans sa *Cité de Dieu* (*magnus opus* dont le thème central entre en résonance avec les temps présents). Au IV^e siècle, l'Empire romain est devenu le cadre spatial et politique de la Chrétienté et la *Pax romana* se mue en *Pax christiana*. Face aux périls extérieurs, il revalorise la fonction guerrière et propose à la « Sainte République romaine » la répartition des tâches qui suit : les clercs combattent avec les armes spirituelles les « ennemis invisibles » ; les laïcs engagés dans la *militia* (les armées) combattent avec les armes temporelles les « barbares visibles ». Cette revalorisation de la *militia* est aussi une revalorisation de la guerre, posée comme juste si elle vise à défendre la patrie et ses citoyens ou à restaurer le droit des gens. A la même époque, Saint Ambroise de Milan (340-397) appelle les *milites* à mettre leur force au service d'une cause juste et bonne. Il magnifie « le courage qui protège la Patrie en guerre contre les barbares, et qui défend les faibles » (Ambroise de Milan, *De Officiis*).

Les héritiers des Pères de l'Église perpétuent cette théorie de la « guerre juste » et l'on retiendra au IX^e siècle la contribution d'Hincmar de Reims (806-882). Reprenant Saint Augustin, l'archevêque de Reims rappelle que le « *miles* » ne peut que se mettre au service d'une « guerre juste », légitimée par la nécessité de se défendre contre les infidèles. Il lui donne même un aspect offensif, pour autant qu'il s'agisse de protéger la Chrétienté (Hincmar de Reims, *De regis persona et regio ministerio*).

La théorie chrétienne de la « guerre juste » est ensuite développée par Saint Thomas d'Aquin (vers 1223-1274), Francesco de Vitoria (vers 1480-1546), Francisco Suarez (1548-1617) et Hugo Grotius (1583-1645). Elle distingue le « droit de la guerre » (*jus ad bellum*) du « droit dans la guerre » (*jus in bello*). La première partie décline les propositions suivantes : une guerre est dite juste si elle est déclarée par l'autorité politique compétente, menée pour une juste cause et dans une intention juste, en utilisant des moyens proportionnés aux fins, avec un espoir raisonnable de succès et en dernier recours. La seconde partie s'ordonne autour de deux principes fondamentaux : la proportionnalité des fins et moyens ; la discrimination entre combattants et non-combattants.

Le déclin des idéologies héritées du XIX^e siècle et le retour corrélatif aux écrits classiques ainsi que la multiplication des conflits et interventions militaires qui ont suivi la Guerre froide sont à l'origine

du regain d'intérêt pour la théorie de la « guerre juste ». Ajoutons-y la publication par le philosophe américain Michael Walzer de son ouvrage sur la question, traduit en français peu avant que la guerre du Kosovo n'éclate (10). Cet ouvrage a participé d'un regain d'intérêt pour Saint Thomas d'Aquin et la scolastique, les juristes du droit des gens et le *ius publicum europaeum* des classiques. Plus largement, la guerre comme phénomène anthropologique originaire et les questions relatives à l'emploi légitime de la force appellent une réflexion sur l'éthique de la violence.

Une auto-affirmation raisonnée et assurée

Dans l'affaire libyenne, à rebours de la géopolitique du commun qui voudrait sans cesse tout expliquer par le facteur « pétrole » et diverses arrière-pensées dans le domaine de la politique intérieure, la mise en avant du « devoir de protection » reconnu par l'ONU n'est certainement pas le paravent dont on ne sait quels intérêts occultes. Moins encore une croisade, n'en déplaise aux critiques et contempteurs de l'Occident (11).

Alors que les Occidentaux sont amenés à intervenir dans un nouveau conflit, d'autres pourraient suivre, la théorie de la « guerre juste » qu'ils ont héritée de leur longue histoire constitue une base éthique et juridique sûre pour leurs actions politico-militaires. De surcroît, s'ils pouvaient y redécouvrir quelque appétence pour une affirmation raisonnée et assurée de soi, cela serait bel et bon.

Jean-Sylvestre MONGRENIER

(1) Entendu de manière générale comme l'« effort accompli dans la voie de Dieu », le *Jihad* englobe l'« effort de guerre » compris comme guerre sainte offensive. Ainsi a-t-il permis de conquérir de nouveaux territoires et d'étendre les limites du *Dar-al-Islam* (la « Maison de l'Islam »). Si le *Jihad* n'est pas l'une des cinq obligations de tout pieux musulman, de nombreux juristes musulmans du Moyen Âge considèrent que les entités islamiques (émirats et sultanat) ont pour devoir de mener une telle entreprise théologico-guerrière.

(2) Cf. Jean-Sylvestre Mongrenier, « La question d'Occident », Institut Thomas More, 18 octobre 2010. Rappelons toutefois que le terme d'« Europe », si l'on en croit l'étymologie assyrienne de ce mot (Ereb/Europe), renvoie à l'« Occident ». L'Europe-civilisation ne peut être pensée indépendamment de l'Occident comme conception du monde, c'est-à-dire comme représentation de soi et des autres.

(3) Cf. Paul Alphandéry et Alphonse Dupront, *La Chrétienté et l'idée de croisade*, Albin Michel, collection « L'évolution de l'Humanité », volumes I et II, 1954-1959.

(4) On remarquera que dans les débats français, le « néo-conservatisme » et sa disqualification de principe se sont substitués à la dénonciation de la « Trilatérale » dont les prétendus complots ont été instrumentalisés par de discrètes officines contre la candidature de Raymond Barre dans les années 1980. Pour une approche d'ensemble de la problématique conservatrice américaine, voir Nicolas Kessler, *Le conservatisme américain*, PUF, collection « Que sais-je ? », 1998. Du moins la référence au rôle des « néo-conservateurs » prend-elle en compte le rôle des idées et des personnalités. Dans un registre plus simpliste encore, il en est qui prétendent expliquer la politique étrangère des États-Unis par le « complexe militaro-industriel », sorte de *deus ex machina* censé rendre compte de tout et du contraire de tout.

(5) Des ambassadeurs de l'Empire romain d'Orient étaient précédemment venus demander à la papauté une aide militaire contre les conquêtes des Turcs Seldjoukides. Il était alors courant que des « hommes de fer » venus du Nord prolongent leur pèlerinage en Terre Sainte par quelques années de service auprès des Byzantins. Ce sont les menaces pesant sur les mouvements de pèlerins à destination de Jérusalem, menaces accrues par la poussée des Seldjoukides, qui provoquent le premier appel à la croisade. Au total, entre 1095 et 1291, huit croisades auront été menées (1095-1099, 1146-1148, 1187-1193, 1204, 1217-1219, 1229, 1248-1249, 1270), y compris la IV^e croisade détournée vers Constantinople et sans y inclure les projets et tentatives des XIV^e et XV^e siècles. Le mot sera encore évoqué suite à la chute de Constantinople (1453), lors de la bataille de Lepante (1571) ou du dernier siège de Vienne (1683), avant que la puissance ottomane ne commence lentement à refluer, au cours du XVIII^e siècle (le processus s'accélère au siècle suivant).

(6) Auteur d'une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur « l'idée de croisade à la fin du Moyen Âge », le 12 juin 2009, Jacques Paviot précise que le terme de croisade n'apparaît en latin qu'au XIV^e siècle, au XV^e siècle dans la langue française. Toutefois, il est attesté dès le XIII^e siècle dans la péninsule ibérique où se mène depuis le VIII^e siècle une « *guerra fría* » (« guerre froide ») entre les entités musulmanes et les royaumes chrétiens du nord, non sans jeux d'alliances à rebours. La communication de Jacques Paviot a été donnée lors d'un colloque international sur « les projets de croisades et leurs objectifs, XIII^e-XVII^e siècles ».

(7) Le vœu de croisade assurait aux « *crucesignati* » (« Ceux qui sont marqués du signe de la croix ») l'indulgence plénière de croisade et le statut juridique de croisé. Les « *crucesignati* », leur famille et leurs biens passaient sous compétence ecclésiastique. L'indulgence ne concernait pas la rémission des péchés mais la remise des pénitences en vue de leur rémission. Il s'agissait là d'une mesure terrestre qui déliait sur Terre, non pas au Ciel.

(8) L'origine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem remonte au XI^e siècle (1050) et à la fondation d'Hôpitaux en Terre Sainte ainsi qu'à la défense par la voie des armes des pèlerins en route depuis Jaffa pour Jérusalem. Depuis Chypre et avec l'autorisation du pape Clément V, les Hospitaliers développent une flotte qui leur permet de conquérir Rhodes et de se poser en puissance navale, rempart de la Chrétienté. En 1453, Constantinople tombe sous les coups des Ottomans et les Hospitaliers doivent affronter plusieurs sièges dans leur place forte de Chypre. En 1522, Chypre finit par tomber à son tour après un siège de cinq mois et les Hospitaliers errent d'un lieu à l'autre, dont Nice, jusqu'en 1530. A cette date, Charles Quint les installe à Malte, une position essentielle pour la défense de la Méditerranée centrale alors que Barberousse, pirate barbaresque, a pris possession d'Alger (1529). Le grand maître de l'Ordre devient prince de Malte. En route pour l'expédition d'Egypte, en 1798, le général Bonaparte les attaque puis les expulse de Malte, au nom de la République française, après avoir pillé leurs biens. Il adresse ensuite une lettre de connivence au « Grand Turc ».

(9) La réflexion pourrait être étendue aux guerres dites de religion (des « guerres d'opinion » mettant aussi en jeu des conflits dynastiques et territoriaux ainsi que de classiques rivalités de puissance) dont le niveau meurtrier est très en-deçà des guerres interétatiques de l'ère westphalienne qui s'ouvre après 1648.

(10) Cf. Michael Walzer, *Guerre justes et injustes*, Editions Belin, 1999. La problématique héritée des scolastiques et des juristes du droit naturel est reprise dans une perspective libérale et pragmatique. Aux critères précédemment mentionnés qui sont ceux d'une guerre juste, Walzer ajoute que la probabilité du succès doit être supérieure aux pertes humaines et dommages matériels provoqués par l'action militaire.

(11) Après la saillie verbale de Poutine, repris et corrigé par le président russe, Dmitri Medvedev, le premier ministre turc, Recep T. Erdogan, s'en est pris aux "amis occidentaux" qui "brouillent les esprits au sujet de l'opération en Libye et emploient des expressions très déplacées telle que croisade, ce qui provoque des interrogations" sur leurs intentions. En effet, le ministre français de l'Intérieur, Claude Guéant, a en début de semaine rendu hommage au président Nicolas Sarkozy, "qui a pris la tête de la croisade pour mobiliser le Conseil de sécurité des Nations unies, et puis la Ligue arabe et l'Union africaine" (dépêche AFP, 25 mars 2011). Rappelons que dans la langue commune, le terme de « croisade » désigne toute entreprise d'envergure tendue vers le bien commun. De même, l'« Armée du salut » est une association à vocation humanitaire et non pas un « pèlerinage armé » destiné à libérer la Terre Sainte.

